

## Sechste Sitzung – Sixième séance

Montag, 13. März 1995, Nachmittag  
Lundi 13 mars 1995, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Frey Claude (R, NE)

**Le président:** Ce dernier week-end, le peuple et les cantons n'ont pas suivi la politique décidée par le Parlement et par le Conseil fédéral en matière agricole.

Après ces votations, règnent dans le monde paysan l'incertitude, le doute et le sentiment de ne plus être compris. C'est par conséquent le lieu et le moment de rappeler qu'un des éléments de la cohésion de ce pays réside dans le sentiment très fort d'une certaine communauté de destin («eine Schicksalsgemeinschaft») entre l'agriculture et le reste de l'économie, l'industrie en particulier.

Après le vote de ce dernier dimanche, il nous appartient, à nous, Parlement, en particulier, et plus que jamais, de tout mettre en oeuvre pour que soit préservé un des éléments fondamentaux de notre cohésion nationale.

Les temps changent, les adaptations sont indispensables. A nous de créer un contexte favorable à ces changements, à nous de faire prendre conscience de la nécessité de surmonter les divers intérêts particuliers pour retrouver le sens de la solidarité nationale, si malmenée lors de plusieurs échéances capitales ces dernières années. C'est à cette condition que notre pays pourra aborder l'avenir avec confiance et prendre les décisions qui s'imposent pour le bien de la Suisse tout entière.

Au surplus, le peuple et les cantons ont plébiscité le frein aux dépenses. Nous y voyons un signal incontestable de la nécessité d'assainir les finances fédérales par une limitation des dépenses plutôt que par de nouvelles recettes.

C'est dans cet esprit que je vous invite à passer à l'ordre du jour.

## Fragestunde

### Heure des questions

95.5003

**Frage Keller Rudolf**  
**EU-Genrichtlinien abgelehnt. Auswirkungen auf die chemisch-pharmazeutische Industrie im Raume Basel**

**Question Keller Rudolf**  
**Biotechnologie. Rejet d'une directive de l'UE et impact sur l'industrie chimico-pharmaceutique de la région bâloise**

*Wortlaut der Frage vom 13. März 1995*

Das Europaparlament hat relativ liberale Richtlinien zur Patentierung von Genen abgelehnt.

Da die Nordwestschweizer Chemie auf diesem Gebiet arbeitet, frage ich den Bundesrat, wie er diese neue Situation bewertet und ob er abschätzen kann, was dieser Entscheid für Auswirkungen auf die chemisch-pharmazeutische Industrie im Raume Basel hat.

*Texte de la question du 13 mars 1995*

Le Parlement européen a rejeté un projet de directive relative ment libérale sur la brevetabilité des inventions biotechnologiques, notamment à partir du génome humain.

Comme l'industrie chimique du Nord-Ouest de la Suisse est active dans ce domaine, je demande au Conseil fédéral quelle est son analyse de cette situation et s'il est en mesure d'évaluer les répercussions que cette décision aura sur l'industrie chimico-pharmaceutique de la région bâloise.

**Delamuraz Jean-Pascal,** conseiller fédéral: La directive communautaire pour la protection juridique des inventions biotechnologiques est restée à l'état de projet puisque le Parlement européen ne l'a finalement pas retenue, en tout cas pas pour l'instant. Je vous rappelle qu'elle avait pour but l'harmonisation des législations nationales dans le domaine de la protection des inventions biotechnologiques et qu'elle entendait aussi établir un certain nombre de principes en accord avec la Convention européenne sur le brevet (CBE), à laquelle la Suisse et tous les pays de l'Union européenne ont adhéré.

Par le biais d'une harmonisation des législations nationales au sein de l'Union européenne, la nouvelle directive aurait permis d'améliorer la sécurité juridique en Europe pour l'industrie chimique et pour l'industrie pharmaceutique. Il est clair que la Suisse et son industrie font partie de ce programme. L'échec du projet de directive est dès lors un signal défavorable en termes de conditions-cadres pour les investissements dans le domaine de la biotechnologie en Europe. Même si la Convention sur le brevet européen continue d'être applicable – bien sûr, concernant les brevets européens –, les divergences actuelles entre les législations ne seront pas supprimées. L'Europe, et donc la Suisse, à cause de cette division, risque donc de perdre du terrain en tant que lieu de recherche et de production, notamment face à des marchés concurrents qui sont beaucoup plus libéraux, tels par exemple le marché américain ou le marché japonais.

95.5007

**Frage Schenk**  
**Kürzung der Flächenbeiträge für Weiden**

**Question Schenk**  
**Réduction des contributions à la surface pour pâturages**

*Wortlaut der Frage vom 13. März 1995*

Der Bundesrat hat in seiner Sitzung vom 15. Februar 1995 beschlossen, die Flächenbeiträge für Weiden nach den Artikeln 31a und 31b Landwirtschaftsgesetz (LWG) für das Jahr 1995 um 50 Prozent zu kürzen. In diesem Zusammenhang bitte ich den Bundesrat, die folgenden zwei Fragen zu beantworten:

1. Weshalb werden diese Flächenbeiträge gekürzt?
2. Ist diese Kürzung nicht ein Widerspruch zur allgemeinen Zielsetzung der offiziellen Agrarpolitik, da bekanntlich in letzter Zeit viele Betriebsleiter beraten wurden, auf eine kontrollierte Freilandhaltung nach Artikel 31b LWG umzustellen?

*Texte de la question du 13 mars 1995*

Le Conseil fédéral a décidé, le 15 février 1995, de réduire de moitié les contributions à la surface pour pâturages, versées cette année conformément aux articles 31a et 31b de la loi sur l'agriculture. A cet égard, je prie le gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi ces contributions sont-elles réduites?
2. Cette mesure n'est-elle pas en contradiction avec l'objectif général de la politique agricole officielle, étant donné qu'on a recommandé ces derniers temps aux exploitants d'opter pour un élevage en plein air contrôlé, tel qu'il est prévu à l'article 31b de la loi précitée?

## Mitteilungen des Präsidenten

## Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.03.1995 - 14:30
Date	
Data	
Seite	515-515
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 389

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.